

المملكة المغربية

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢ  
ROYAUME DU MAROC

البرلمان

ⴱⴳⴰⵏ ⵏ ⵏⴰⴳⴷⴰⵢ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢ  
CHAMBRE DES CONSEILLERS



مجلس المستشارين

**Bilan de l'année législative  
(2022-2023)**

**Législature 2021-2027**

**Rapport Exécutif**







كَرِهُنَا الْجَلَالَةَ الْمَلِكَةَ بِمَتَمِّهِ الْقِتَالِ مِنْ نِكْرِهِ إِلَهٌ





## Présentation

A l'occasion de l'ouverture de la première session de la deuxième année législative de la onzième législature, qui s'est tenue le **Vendredi 17 Rabii Ier 1444 de l'Hégire** correspondant au **14 Octobre 2022**, le Discours Royal à cette occasion, avait représenté un cadre référentiel ayant permis d'orienter le travail de la Chambre des Conseillers au cours de cette année.

En effet, compte tenu des Hautes Orientations **de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, contenues dans le Discours Royal, relativement aux problématiques de l'eau et de l'investissement, qui avaient mis l'accent sur les défis actuels auxquels il va falloir faire face d'une part, et sur les enjeux futurs liés à la nécessité d'opérer un bond qualitatif en matière de promotion de l'investissement, considéré comme étant un levier essentiel pour la relance de l'économie nationale, d'autre part.

Conformément à cet esprit, la Chambre des Conseillers a poursuivi ses travaux tout en s'inspirant de la Vision Clairvoyante **de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, qui par ailleurs fut traduite dans le cadre des Hautes Directives Royales à l'attention du Gouvernement, et ce, à l'occasion de l'ouverture de la première session de la première année législative de l'actuelle législature, en vue de parachever les grands chantiers initiés par **Le Souverain**. Il s'agit en premier lieu de la généralisation de la couverture sociale, considérée comme étant un défi majeur qui nécessite « une réelle réhabilitation du système de santé, conformément aux meilleurs critères en la matière, et en parfaite complémentarité et synergie entre les secteurs public et privé ».

Il est de l'ordre de l'évident de rappeler que nos travaux se tiennent dans un contexte caractérisé par la risques croissants qui menacent la sécurité et la stabilité internationale ; et ce, suite d'un côté à la crise qui oppose la Russie et l'Ukraine et de ses retombées multidimensionnelles, et d'un autre côté suite au ralentissement de l'économie mondiale en raison des conséquences de la pandémie du Coronavirus, de la hausse des prix de l'énergie, du coût des matières premières, du retour de l'inflation qui s'ajoutent à la faible réponse internationale au phénomène du changement climatique et de ses répercussions, dont la sécheresse et le stress hydrique.

En réaction à tous ces évènements, on assiste à la fois à l'émergence de l'inquiétude internationale face à ces évolutions profondes et au renforcement du doute relativement au système qui régit les relations au sein de la communauté internationale. Cette situation est à l'origine du repli sur soi et de la montée des égoïsmes excessifs, ainsi que du retour des politiques protectionnistes dans le domaine du commerce international et de la baisse de conviction quant à l'efficacité de l'action internationale et ses mécanismes institutionnels.

S'il est naturel que vu la situation géostratégique de notre pays, il a dû intelligemment affronter ces changements selon les contextes qui s'imposent, ses points forts dans cette lutte résident essentiellement dans ses propres fondements, son expérience historique, son poids civilisationnel et ses leviers économiques et naturels, en plus de sa stabilité socio-politique. Et ce, grâce , d'une part, à la Clairvoyance de la Diplomatie Royale, menée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, et aussi grâce à la Sagesse Royale dans le renforcement des conditions objectives et subjectives de l'immunité politique et économique de notre pays, en plus de la préservation de notre Modèle de développement et le renforcement de notre solidarité sociale, et atteindre ainsi l'objectif de faire face avec résilience aux crises et changements ayant secoué la scène mondiale pendant les dernières années. En parallèle, avec le dépassement de notre pays des préjudices et des suites de la pandémie de la Covid 19, grâce à la politique anticipative de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, et aux programmes structurants et intégrés mis en œuvre sous sa Supervision Directe, dans le sillage de la dynamique de réforme globale engagée par notre pays.

Ainsi, en invoquant les Hautes Orientations de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, et en s'inspirant de Sa philosophie de réforme, nous avons réussi, Dieu soit loué, à accomplir d'importantes réalisations, notamment dans les domaines de la législation, du contrôle et de l'évaluation, ainsi qu'au niveau de la diplomatie parlementaire. Celles-ci ont été renforcées par une coopération fructueuse avec les institutions constitutionnelles et la société civile, et par la forte présence de la Chambre des Conseillers et la consolidation de son identité constitutionnelle, en tant que plateforme ouverte sur son environnement et un espace de débat public et de dialogue sociétal pluraliste sur les grandes questions qui préoccupent l'État et la société.

**Enaam MAYARA**

**Président de la Chambre des Conseillers**



# **I. Législation, Contrôle et Evaluation des Politiques Publiques**



Il y a lieu de rappeler dans ce contexte, que les textes approuvés au cours de cette année, se distinguaient par leur contenu qualitatif, les plus importants étant liés soit au chantier de la généralisation de la protection sociale, à l'investissement et la concurrence, au secteur de l'énergie, notamment la production d'électricité et la réglementation de ce secteur, soit à la consécration des garanties de l'indépendance du pouvoir judiciaire par le renforcement du cadre juridique relatif au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et du statut des Magistrats, soit aux relations maroco-africaines et aux relations du Maroc avec un certain nombre d'États et d'Organisations internationales.

Ainsi, pour gagner le pari d'un Etat social et parvenir à la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les citoyens marocains, il était nécessaire de renforcer davantage les efforts et de promouvoir la coopération, en vue de compléter le cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales.

A cet égard, conformément à l'approche constructive préconisée par notre institution concernant les questions sociales en particulier, la Chambre des Conseillers, avec ses différentes composantes, avait contribué à l'examen, l'amélioration, puis à l'approbation du Projet de Loi-cadre relatif au système national de la santé, considéré comme étant un texte législatif fondamental visant la promotion du système de la santé au Maroc et l'amélioration de ses performances. En effet, ce projet structurant et révolutionnaire, constitue un cadre intégré et efficace pour aboutir à une réforme profonde du système national de la santé, considérée comme l'une des principales priorités des politiques publiques de l'Etat, qui ambitionne la valorisation du capital humain dans le secteur de la santé, ainsi que le succès du Nouveau Modèle de Développement.

Dans le cadre du renforcement de la communication avec tous les groupes sociaux, et en application aux dispositions de la Loi organique relative à la langue amazighe, cette année a été marquée par le lancement de la traduction simultanée vers l'amazigh des séances consacrées aux questions orales, qui est le fruit d'un travail de coordination soutenu avec l'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM) et le Ministère Délégué chargé de la Transition numérique et de la réforme de l'administration, sous la supervision du Chef du Gouvernement.



Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, la Chambre des Conseillers avait déterminé la politique publique soumise à l'évaluation au cours de cette année, et ce, en adoptant une large approche participative avec les différentes composantes de la Chambre, qui a abouti au choix d'un thème adapté aux spécificités de la composition de notre institution, ainsi qu'aux aspirations de ses membres. Il s'agit notamment de « L'éducation, la formation et les enjeux de la réforme », comme thème de la séance annuelle consacrée à l'évaluation des politiques publiques pour l'année législative 2022-2023. À cette fin, un groupe de travail thématique spécialisé a été créé, chargé de préparer cette séance annuelle, et dont les travaux ont été couronnés par l'élaboration d'un rapport détaillé qui présente un diagnostic précis et une analyse exhaustive de la réalité, avec un ensemble de suggestions et de recommandations pertinentes.

Dans la même optique, la Chambre des Conseillers avait examiné le rapport thématique élaboré par le groupe thématique temporaire sur « les programmes intégrés destinés aux personnes en situation de handicap », qui avait traité cette question de manière globale, et avait mis en avant les différents défis auxquels cette catégorie sociale est confrontée.

En ce qui concerne la relation avec les institutions constitutionnelles, la Chambre des Conseillers a poursuivi le renforcement des liens de coopération constructive avec le tissu institutionnel national, et ce, en recevant et en investissant les études et les avis émis par ces institutions. Dans cet esprit, la Chambre des Conseillers avait diffusé tous ces rapports, y compris les rapports thématiques, à l'ensemble de ses composantes, outre la participation aux réunions et rencontres organisées par ces dernières.

## 1. Au Niveau de Législation

S'agissant du **travail législatif**, il y a lieu de souligner que les délibérations sur les projets de textes soumis à la Chambre des Conseillers au cours de la première session de cette année législative, se sont déroulées dans une atmosphère constructive animée par un solide esprit de consensus et de coopération avec le Gouvernement, ce qui s'est notamment traduit par l'approbation à l'unanimité de la grande majorité des textes adoptés, ayant trait à des sujets majeurs visant à régler des domaines vitaux.

Au cours de cette première session, la Chambre des Conseillers a adopté **(42)** textes législatifs, dont **(04)** projets de lois organiques, **(2)** projets de loi-cadre, **(19)** projets de loi ordinaire, **(01)** projet de loi portant ratification de décret-loi, **(14)** projets de loi portant ratification de Conventions internationales bilatérales et multilatérales, ainsi que de **(02)** propositions de loi.

Dans le même ordre d'idées, Il convient de souligner que le pourcentage des textes approuvés à l'unanimité par la Chambre des Conseillers a atteint plus de **88%**, dont **(09)** textes ont été amendés avant leur approbation. En effet, les composantes de la Chambre des Conseillers ont présenté **930** amendements, dont **20%** ont été approuvés (à noter que les deux tiers de ces derniers ont porté sur le Projet de loi de Finances et sur les Projets de loi relatifs au système de la Santé). Ce résultat compte du fait que certains amendements ont été retirés à la suite d'amples discussions entre les composantes de la Chambre des Conseillers et les membres du Gouvernement, ainsi que des **14** projets de loi portant ratification des Conventions Internationales et qui ne peuvent être sujettes à amendements.

Par ailleurs, **trois** Projets de loi relatifs aux affaires sociales déposés en priorité sur le bureau de la Chambres des Conseillers, ont fait l'objet d'amendements avant d'être approuvés, témoignant ainsi de la contribution positive et effective de notre institution à l'édification de l'Etat Social et au parachèvement du chantier Royal relatif à la généralisation de la protection sociale.

Dans la même perspective, la Chambre des Conseillers a également adopté la Loi n° **27.22** modifiant et complétant la Loi n° **65.00** portant Code de couverture



médicale de base, la Loi n° **60.22** portant régime d'assurance maladie obligatoire (AMO) dédiée aux personnes capables de s'acquitter de leurs cotisations et n'exerçant aucune activité rémunérée ou non rémunérée, le projet de Loi n° **08.22** relatif à la création des groupements sanitaires territoriaux, ainsi que le projet de Loi n° **09.22** relatif aux garanties essentielles accordées aux ressources humaines des métiers de la santé.

D'autre part, la Chambre des Conseillers a accordé une grande importance à l'étude de la Loi-cadre n° **03.22** formant Charte de l'investissement, qui est l'un des principaux textes législatifs de l'arsenal juridique du Royaume, axé sur la consolidation des fondements d'un investissement national efficient et plus dynamique, porteur de nouveaux horizons et perspectives prometteuses pour notre pays. Dans la même veine, d'autres textes fondamentaux ont été adoptés, notamment le Projet de loi relatif aux zones industrielles, le Projet de loi relatif au Conseil de la Concurrence ainsi que le Projet de loi sur la liberté des prix et de la concurrence, et ce, en application des Hautes Orientations Royales à mettre en place un cadre juridique plus adéquat visant à renforcer la transparence et à consolider les bases de la concurrence loyale ainsi que le principe de bonne gouvernance.

En outre, la Chambre des Conseillers avait adopté un ensemble de textes législatifs ayant une importance majeure, notamment la Loi de Finances pour l'année budgétaire **2023**, dont les dispositions prévoient la mise en œuvre d'importantes réformes fiscales. En effet, les réformes prônées par cette nouvelle loi portent principalement sur l'impôt sur le revenu ainsi que l'impôt sur les sociétés en tant qu'étape importante dans la voie de la réalisation de la justice fiscale. Par ailleurs, la nouvelle Loi de Finances contient également des dispositions à caractère social portant sur les mesures de réforme du système des aides directes aux familles marocaines pour l'acquisition de logement décent.

Par ailleurs, d'autres Projets de loi organique ont été adoptés, à savoir le Projet de loi fixant les conditions et les procédures de l'exception d'inconstitutionnalité d'une loi, ainsi que d'autres relatifs au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et au Statut des Magistrats.

Dans le cadre de la consolidation des relations de coopération et de partenariat qui unissent le Royaume du Maroc avec un certain nombre de pays frères et amis, et du renforcement de sa position aux niveaux continental et international, la Chambre des Conseillers a adopté (14) Projets de loi portant ratification de Conventions internationales multilatérales ainsi que bilatérales avec certains pays, notamment les pays africains, et ce , sur la base des partenariats multidimensionnels existants entre le Maroc et ces derniers. De même, d'autres conventions à caractère régional ont été adoptées, témoignant ainsi de l'engagement sérieux du Royaume du Maroc en faveur des questions majeures du continent africain, notamment celles relatives à la jeunesse, à l'éducation et à l'échange des expériences et expertise.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'attachement du Royaume du Maroc et de son respect à ses engagements internationaux en matière de lutte contre les armes illicites, en particulier les armes chimiques, la Chambre des Conseillers a adopté à l'unanimité la Loi relative à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et à leur destruction.

Dans l'ensemble, les commissions permanentes ont tenu, au cours de la session d'**Octobre 2022**, un total de **70** réunions d'une durée d'environ **236** heures de travail, dont **39** réunions ont été consacrées à l'examen et au vote du Projet de Loi de Finances, d'une durée de **145** heures.

Il y a lieu de souligner que le travail des commissions permanentes s'est poursuivi sans interruption au cours de la période intersessions. Dans cette optique, la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et des infrastructures avait adopté, suite à des discussions approfondies et soutenues avec le Ministère compétent, le Projet de loi relatif à la création des sociétés régionales multiservices qui a fait l'objet de plusieurs amendements.

Pour sa part, la Commission des finances, de la planification et du développement économique avait adopté au cours de la même période, en application des dispositions de l'**article 81** de la Constitution, le Projet de décret-loi n°**2.23.102** portant dissolution et liquidation de l'Agence Millenium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco).



Par ailleurs, la deuxième session de cette année législative avait été marquée par un travail législatif cohérent et complémentaire avec les bilans législatifs réalisés au cours des précédentes sessions. En effet, la Chambre des Conseillers avait adopté, au cours de cette session, **23** Projets de loi, dont certains portent sur les chantiers sociaux de base, qui viennent enrichir et compléter le cadre juridique de la nouvelle politique sociale de notre pays, fondée sur la généralisation de la couverture sociale au profit des citoyens marocains. Une politique qui exige une contribution significative de la part de l'Etat en matière d'amélioration de l'offre de services de santé, du développement du système national de santé, ainsi que du renforcement de ses ressources humaines.

Il s'agit notamment du Projet de loi n°**10.22** portant création de l'Agence marocaine des médicaments et des produits de santé, du Projet de loi n°**11.22** relatif à la création de l'Agence marocaine du sang et de ses dérivés, du Projet de loi n°**23.23** portant création de la Fondation Mohammed VI des sciences et de la santé, du Projet de loi n°**98.18** relatif à l'Ordre National des Pharmaciens, du Projet de loi n°**08.22** portant création des groupements sanitaires territoriaux, ainsi que du Projet de loi n°**09.22** relatif aux garanties essentielles accordées aux ressources humaines des métiers de la santé.

Quant aux grands chantiers économiques de notre pays, qui avaient constitué un axe prioritaire de notre travail législatif au cours de cette session, la Chambre des Conseillers avait adopté, à cet égard, un certain nombre de textes d'importance stratégique, notamment :

- Le Projet de Loi n° **83.21** relatif à la création des sociétés régionales multiservices ;
- Le Projet de Loi n°**40.22** fixant le nombre des administrateurs indépendants ainsi que les conditions et la procédure de leur nomination au sein des organes consultatifs des entreprises publiques ;
- Le Projet de Loi n°**58.22** modifiant et complétant la Loi n°**41.05** relative aux Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;
- Le Projet de Loi de règlement n°**11.23** relatif à l'exécution de la loi de finances au titre de l'année budgétaire **2021**.

En outre, d'importants Projets de Loi sur la justice et les libertés ont été approuvés, à savoir le Projet de loi **n°44.22** modifiant et complétant la Loi **n°45.00** relative aux experts judiciaires, le Projet de Loi **n°37-22** relatif à l'Institut Supérieur de la Magistrature, ainsi que le Projet de loi **n°15.23** portant création de la Commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition.

S'agissant de la coopération internationale, la Chambre des Conseillers avait adopté au cours de la deuxième session (**08**) huit Projets de loi portant approbation d'accords internationaux, relatifs à la coopération bilatérale, régionale (Afrique et Monde Arabe) et internationale. Ces accords portent également sur des domaines vitaux, à savoir l'aviation civile, l'énergie, l'investissement et la protection sociale, et s'inscrivent dans le cadre de l'action inlassable du Royaume du Maroc visant à honorer ses engagements internationaux, à élargir ses partenariats, et à diversifier les domaines de coopération avec les pays frères et amis ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales, notamment au niveau du continent africain.

A cet effet, **08** des **23** Projets de loi adoptés ont fait l'objet de **257** amendements, et ce, dans le but de peaufiner leurs dispositions. En outre, il y a lieu de souligner que parmi les **29** sessions tenues par la Chambre des Conseillers, au cours de la session d'**Avril 2023**, **07** d'entre elles ont été consacrées exclusivement au vote des textes précités, étalées sur une durée de près de **65 heures** de travail pour l'ensemble des sessions plénières.



## 2. Au Niveau du Contrôle

S'agissant du contrôle de l'action du Gouvernement, la Chambre des Conseillers avait tenu, au cours de la première session de cette année législative, **35** séances plénières d'une durée de près de **60** heures de travail, et dont **15** séances ont été consacrées aux questions orales hebdomadaires. Au cours de ces séances, **321** questions ont été programmées, dont **107** questions d'actualité, et **214** questions ordinaires portant sur des sujets d'actualité qui préoccupent l'opinion publique.

Quant à la répartition sectorielle des **1060** questions orales posées par les membres de la Chambre des Conseillers, il y a lieu de souligner que celles-ci ont porté principalement sur le secteur social, soit un taux d'environ (**37%**) du total des questions posées, suivi par le secteur économique d'un pourcentage de (**37%**), ensuite les affaires intérieures et les infrastructures (**20%**), puis le secteur des droits de l'Homme, administratif et religieux (**13%**), et enfin le secteur des affaires étrangères d'un taux de (**03%**).

Par ailleurs, le Gouvernement avait répondu, au cours de la même session, à **378** questions écrites d'un total de **2317** questions.

Concernant la programmation des secteurs gouvernementaux interpellés par la Chambre des Conseillers au cours des séances hebdomadaires, (**03**) secteurs ont été désignés dans ce cadre, en coordination avec le Gouvernement. Ces derniers ont été interpellés par les différents groupes et groupements parlementaires et par les membres de la Chambre non affiliés, permettant ainsi à notre institution d'exercer sa fonction de contrôle des différents secteurs gouvernementaux lors des quinze séances tenues au cours de cette session.

A cet effet, **20** secteurs gouvernementaux ont été interpellés sur des questions d'actualité les plus pressantes, qui relèvent des domaines social, économique et territorial, et ce, en réponse à la conjoncture internationale difficile qui exige des efforts concertés et soutenus pour préserver, d'une part le pouvoir d'achat des citoyens et de protéger l'économie nationale des fluctuations qui y sont associées, d'autre part.

Au volet social, il y a lieu de souligner que les questions orales ont porté principalement sur la couverture médicale, notamment dans le monde rural, les régions reculées et les zones montagneuses; la réforme du système de retraite; l'application du code de travail au sein des entreprises, le respect des droits des salariés, la mise en œuvre de la loi-cadre n° 97.13 relative à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap, outre les mesures visant à promouvoir les écoles publiques, la scolarisation dans le monde rural, et l'organisation de l'enseignement privé, et bien d'autres questions sociales.

Au volet économique, les questions posées ont porté sur le développement du secteur touristique national, les contraintes et les difficultés que connaît l'actuelle campagne agricole, les perspectives de l'industrie automobile au Maroc, ainsi que sur la promotion des petites et moyennes entreprises.

Quant au volet territorial, il y a lieu de souligner que les questions ont notamment porté sur le parachèvement du chantier de la régionalisation avancée, les ressources humaines dans les collectivités territoriales, l'urbanisme, le bilan et les perspectives de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Outre, l'attention toute particulière portée à d'autres questions d'actualité liées à la transition énergétique, à la réforme et la numérisation de l'administration, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures de base, au statut de la femme marocaine, à la communauté marocaine à l'étranger, à l'application des décisions de justice, à la promotion de l'efficacité des tribunaux marocains, notamment après l'adoption de la loi relative à l'organisation judiciaire.

En application des dispositions de l'article 168 du Règlement Intérieur de la Chambre des Conseillers, il y a lieu de rappeler que la Présidence de la Chambre avait reçu 26 demandes de prise de parole autour de questions prioritaires, à la fin des séances consacrées aux questions orales, de la part des groupes et groupements parlementaires et des membres non affiliés. A cet égard, le Gouvernement avait accepté 10 demandes de prise de parole, soit un taux de (38%), sans pouvoir toutefois répondre aux 16 demandes restantes.

En ce qui concerne les engagements des Ministres à l'occasion des séances consacrées aux questions orales, un certain nombre d'engagements ont été



recensés lors des réponses des membres du Gouvernement aux questions orales posées, en vertu desquels ils se sont engagés à s'attaquer aux questions sociétales et à répondre aux doléances des citoyens exprimés par les Conseillers. Ces engagements sont liés notamment aux secteurs de l'enseignement supérieur, de la transition numérique, de la réforme administrative, de l'industrie et du commerce, des transports et de la logistique, de la solidarité et de l'inclusion sociale et de la famille, du tourisme et de l'artisanat, de la justice, ainsi que de l'éducation nationale.

A cet effet, la Présidence de la Chambre des Conseillers avait reçu des réponses aux engagements des Ministres recensés à l'occasion de leurs réponses aux questions posées lors des séances consacrées aux questions orales, et ce, au cours des deux sessions d'Octobre **2021** et d'Avril **2022**. Il s'agit notamment du Ministre de la Justice ; du Ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports ; du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, du Ministre du Transport et de la Logistique ; du Ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication ; du Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Relations avec le Parlement ; et du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Par ailleurs, en vertu de l'article **100** de la Constitution, la Chambre des Conseillers avait tenu, au cours de la session d'**Octobre 2022**, deux séances mensuelles consacrées aux réponses du Chef du Gouvernement aux questions relatives à la politique générale. Ces deux séances ont été axées sur les thèmes suivants:

- « Dialogue social, consécration de la notion de l'équité sociale et mécanisme pour la réalisation du développement économique » ;
- « Mise en œuvre du chantier de la couverture médicale et sociale au Maroc pour la consolidation des fondements de l'État social ».

En effet, ces questions, considérées comme étant un mécanisme de suivi et de contrôle, témoignent notamment de l'intérêt particulier que les membres de la Chambre des Conseillers ne cessent de porter aux questions qui préoccupent les citoyens marocains. Dans cette perspective, la Chambre des Conseillers avait continué, au cours de la période intersessions, de recevoir les questions écrites et orales, au même rythme des autres sessions. Il a y lieu de souligner à cet égard,

les efforts louables déployés par le Ministère délégué chargé des relations avec le parlement dans son travail de coordination concernant les réponses aux questions écrites, qui s'élevait à un total de **1.144** réponses écrites reçues par la Chambre des Conseillers, notant que le nombre de questions écrites présentées est passé à **111** questions, alors que le nombre des questions orales était de **322**. Ainsi, le taux de réponse aux questions écrites lors de la session d'**Octobre 2022** et de la période intersessions a atteint **63%** (soit **1522** réponses sur les **2418** questions écrites posées).

D'autre part, la deuxième session de cette année législative, a été marquée par le **lancement effectif du nouveau système électronique de gestion des questions/ réponses** entre les composantes de la Chambre des Conseillers d'une part et le Ministère chargé des relations avec le parlement d'autre part. Ce système auquel un certain nombre d'améliorations et d'ajouts ont été apportés, dans le but de mieux gérer le temps parlementaire via le mécanisme de signature électronique, ainsi que de préserver la mémoire parlementaire, permettra notamment aux utilisateurs d'accéder aisément aux données et statistiques en temps réel, pour un suivi efficace et rationnel des mécanismes de contrôle de l'action du Gouvernement.

En outre, **21** secteurs gouvernementaux ont été interpellés, au cours des **(13)** treize sessions tenues par la Chambre des Conseillers, sur des sujets urgents et d'actualité portant sur les différents aspects de la vie sociale et économique du citoyen ainsi que sur l'entreprise marocaine, et ce, dans un contexte marqué par les défis climatiques et les répercussions de la crise économique sur le niveau de vie, en raison de l'inflation et de la hausse des prix. Une situation qui avait exigé des efforts inlassables de la part du Gouvernement et du Parlement afin de trouver les solutions appropriées pour y remédier, d'autant que des indicateurs positifs ont été enregistrés dans le secteur du tourisme et de l'industrie, outre la relance économique.

Dans la même veine, notre institution avait reçu, en application des dispositions de l'article **168** du Règlement Intérieur de la Chambre des Conseillers, plusieurs demandes de prise de parole autour des questions prioritaires, à la fin des séances consacrées aux questions orales, dont certaines avaient reçu une réponse favorable de la part du Gouvernement.



Il est à noter que le Chambre des Conseillers avait tenu **deux séances mensuelles** consacrées aux réponses du Chef du Gouvernement aux questions relatives à la politique générale, et ce, en vertu de l'article **100** de la Constitution:

- La première axée sur le thème « **la politique nationale du tourisme** » ;
- La deuxième sur le thème « **«La Charte de la déconcentration administrative et le pari de la justice spatiale et sociale»**».

D'autre part, la Chambre des Conseillers a poursuivi son action de contrôle et de suivi des engagements des Ministres lors des séances consacrées aux questions orales. A cet effet, plusieurs engagements ont été recensés portant essentiellement sur les secteurs de l'équipement et de l'eau ; de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences ; de la jeunesse, de la culture et de la communication ; du transport et de la logistique ; de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques ; de l'enseignement supérieur.

Dans le même ordre d'idées, la Présidence du Conseil des Conseillers avait reçu des réponses aux engagements des Ministres lors des séances de questions orales, tenues au cours de la session d'Octobre **2022**. Il s'agit notamment, du Ministre de la Justice ; du Ministre de la jeunesse, de la culture et de la communication ; du Ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports ; du Ministre de l'Équipement et de la Eau ; et du Ministère du transport et de la logistique.

Ainsi, le nombre total des questions orales reçues au cours de la session d'Avril **2023** a atteint **445** questions, dont **270** ont reçu une réponse de la part du Gouvernement, au cours des 13 séances plénières, réparties entre **115** questions d'actualité et **155** questions ordinaires.

Concernant la répartition sectorielle, les questions des membres de la Chambre des Conseillers ont porté principalement sur le secteur économique, soit un taux de (**42%**) du total des questions posées, suivi par le secteur social d'un pourcentage de (**29%**), ensuite les affaires intérieures et les infrastructures (**20%**), puis le secteur des droits de l'Homme, administratif et religieux (**08%**), et enfin le secteur des affaires étrangères d'un pourcentage de (**01%**).

Par ailleurs, le nombre des questions écrites reçues au cours de la même session s'est élevé à **649** questions, dont **485** ont reçu une réponse de la part du Gouvernement.

S'agissant du travail des **commissions permanentes**, il est à noter que (**27**) réunions, d'une durée de près de 60 heures, ont été tenues au cours de cette session. Ces réunions ont porté sur des questions ayant trait au travail législatif de la Chambre des Conseillers et à l'exercice de ses rôles de contrôle. Outre, d'autres réunions ont été tenues, à savoir:

- Les deux réunions de la Commission des finances, de la planification et du développement économique consacrée à l'examen du chantier de la généralisation de la couverture médicale obligatoire, en présence du Directeur de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) ;
- La réunion d'information sur le décret d'ouverture des crédits supplémentaires au profit du budget général ;
- La réunion conjointe des Commissions des finances du Parlement pour la présentation du rapport du Ministère de l'Economie et des Finances sur l'exécution de la loi de finances en cours à la date du 30 juin, et le cadre général de préparation du projet de loi de finances de l'année 2024 ;
- La visite de terrain effectuée le 14 Juin 2023 par la Commission des secteurs productifs au complexe portuaire Tanger Med.
- La réunion de la Commission des secteurs productifs consacrée à l'étude de la situation du secteur agricole et l'effet des années successives de sécheresse sur les agriculteurs ;
- La soumission du Rapport annuel de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme au titre de l'année scolaire **2021-2022** à la Commission de l'enseignement et des affaires culturelle et sociale pour examen, en application de la loi régissant ladite Agence.



### 3. Au niveau de l'Évaluation des Politiques Publiques

S'agissant de l'évaluation des politiques publiques, outre le thème de la séance annuelle consacrée à la discussion et à l'évaluation des politiques publiques liées à l'éducation et à la formation, deux autres groupes thématiques ont été créés, en vue d'élaborer deux rapports axés respectivement sur « Les programmes intégrés destinés aux personnes en situation de handicap » et « Le développement régional et le climat des affaires ».

En effet, le choix de ces thèmes comme sujets d'évaluation au cours cette année, s'inscrit dans le cadre de l'interaction continue de la Chambre des Conseillers avec les questions sociales et territoriales de notre pays.

Ainsi, dès que le Bureau de la Chambre des Conseillers a approuvé la méthodologie et le programme de travail des deux nouveaux groupes thématiques, ces derniers se sont attelés à collecter et à examiner les statistiques et les données reçues de la part des secteurs gouvernementaux et du Haut-commissariat au Plan, à tenir des réunions avec les Ministres concernés, ainsi qu'à programmer des visites de terrain, et ce, dans le cadre de l'exécution de leur programme de travail.

Il y a lieu de rappeler que le groupe thématique temporaire chargé de l'évaluation des politiques publiques, avaient organisé une rencontre sur le thème « L'éducation, la formation et les enjeux de la réforme », ainsi qu'une journée d'étude axée sur « L'évaluation parlementaire des politiques publiques : références et clés de l'amélioration ».

Pour sa part, le Groupe de travail thématique chargé des personnes en situation de handicap avait organisé une réunion d'étude sur les programmes intégrés destinés à cette catégorie. Ledit groupe avait également pris l'initiative de lancer une vaste consultation via le portail de la Chambre des Conseillers, dans le but de recueillir l'opinion des citoyens sur les contraintes et les difficultés qui entravent l'intégration de ce groupe communautaire dans divers aspects de la vie.

Dans cette optique, le groupe de travail thématique chargé de préparer la séance annuelle consacrée à la discussion des politiques publiques, avait présenté, en vertu de l'article 101 de la Constitution, son rapport final sur l'évaluation des politiques

publiques liées à l'éducation, à la formation et aux enjeux de la réforme, qui avait constitué le sujet d'évaluation et de discussion lors de la séance annuelle tenue le Mardi **18** Juillet **2023**. Une rencontre qui a été marquée par la participation des membres du Gouvernement représentés par le Ministère des Habous et des Affaires islamiques, le Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, ainsi que par le Ministère de L'enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de L'innovation.

Dans le même contexte, la Chambre des Conseillers avait tenu une autre séance dédiée à l'examen du rapport du groupe thématique temporaire sur « les programmes intégrés destinés aux personnes en situation de handicap », en application des dispositions de l'article **148** du Règlement Intérieur de la Chambre des Conseillers, et ce, en présence du Gouvernement représenté par le Ministère de l'Inclusion Economique de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences ; le Ministère de la solidarité, de l'Intégration Sociale et de la Famille ; et avec la participation du Ministère de L'enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de L'innovation.



#### 4. Relations avec les Institutions Constitutionnelles

En ce qui concerne les relations avec les institutions constitutionnelles, la Chambre des Conseillers poursuit son engagement en faveur du renforcement des liens de coopération constructive avec le tissu institutionnel national, au moyen des études élaborées et des avis émis par ces institutions.

A cet égard, le Bureau de la Chambre des Conseillers avait reçu, conformément aux dispositions de la loi organique relative au Conseil Supérieur du Pouvoir Juridique, le Rapport du Président du Ministère public sur la mise en œuvre de la politique pénale pour l'année **2021**.

S'agissant des relations distinguées qui unissent la Chambre des Conseillers et le Conseil Economique, Social et Environnemental, il est à noter que les deux institutions ont établi une méthodologie avancée de coopération, qui consiste à notifier de manière périodique le Bureau de la Chambre des Conseillers de l'ordre du jour du « CESE » lors de ses sessions ordinaires et extraordinaires. En outre, le Bureau de la Chambre des Conseillers veille à ce que ses membres soient représentés au sein dudit Conseil, en qualité d'observateurs, afin d'assister aux travaux de ces sessions.

Concernant les relations avec la Cour constitutionnelle, la Chambre des Conseillers avait reçu un certain nombre de décisions émanant de ladite Cour. Par ailleurs, cette dernière a ouvert la voie à toutes les composantes de la Chambre des Conseillers pour émettre leur avis sur les lois organiques qui lui sont soumises, en vue de déterminer leur conformité à la Constitution du Royaume.

En outre, l'élection par la Chambre des Conseillers d'un membre de la Cour constitutionnelle, dans le cadre du renouvellement du deuxième tiers des membres de ladite Cour, en vertu des dispositions de l'article **130** de la Constitution et de la loi organique de la Cour Constitutionnelle, avait constitué un moment crucial au cours de la première session de l'année législative **2022-2023**, ayant notamment marqué les relations qui unissent les deux institutions.

Quant à la relation de Chambre des Conseillers avec la Chambre des Représentants, celle-ci a été marquée par la poursuite du renforcement de la coordination concernant les questions d'intérêt commun, et ce, par l'intermédiaire de la commission mixte compétente ou par des contacts réguliers entre les Présidents des deux Chambres, ce qui a permis notamment d'améliorer la performance de l'institution Parlementaire, en particulier les séances conjointes. A cet effet, il y a lieu de souligner que des séances conjointes ont été tenues, la première consacrée à la présentation de Projet de Loi de Finance pour l'année 2023, et la seconde en réponse aux positions prises par le Parlement européen à l'égard de notre pays.

Dans le cadre de la consolidation des relations de coopération dans différents domaines avec les institutions constitutionnelles et avec d'autres instances nationales, la Commission des Affaires Etrangères, de la Défense Nationale et des Marocains résidant à l'Etranger avait tenu une réunion, au cours de laquelle le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental, avait présenté un avis, qu'il a adopté, intitulé « renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocains du Monde et le Maroc, les chances et les défis ».

C'est dans le même esprit, que la Chambre des Conseillers a poursuivi, au cours de la deuxième session de cette année, le renforcement de sa coordination avec la Chambre des Représentants sur les différentes questions communes, notamment par le biais de l'examen des rapports élaborés par les institutions constitutionnelles. A cet effet, les deux Chambres ont tenu, le Mardi **02 Mai 2023**, une séance consacrée à la présentation de l'exposé de Madame Le Premier Président de la Cour des comptes sur les activités des Juridictions Financières au titre de l'année **2021**. En outre, une séance plénière a été tenu au siège de la Chambre des Conseillers, en accord avec la Chambre des Représentants concernant la répartition thématique des axes, pour discuter dudit exposé, et ce, au cours de la séance plénière du **21 juin 2023**, avec la participation de dix **(10)** secteurs gouvernementaux.



The background features a complex geometric pattern of interlocking lines in the upper half, transitioning into a white space. Abstract shapes in light orange, green, and red are layered across the lower half, with a prominent red arrow pointing right. The text 'Diplomatie Parlementaire' is centered in the white space.

**Diplomatie Parlementaire**

Dans le contexte de la dynamique que connaît la diplomatie parlementaire, ainsi que grâce à la mobilisation constante et à la contribution fructueuse de toutes les composantes de la Chambre des Conseillers, cette année avait été marquée par la poursuite du renforcement de l'action intense de notre institution et de son adhésion au sein des Unions et Assemblées Parlementaires régionales, continentales et internationales, ainsi qu'au niveau bilatéral. Tout cela s'inscrit dans le cadre de la défense, au sein du système diplomatique national, des questions stratégiques et des intérêts vitaux du Royaume du Maroc, en premier lieu la cause nationale.

Par ailleurs, Il convient de rappeler que la Chambre des Conseillers réaffirme sa détermination et sa volonté de maintenir sa présence ainsi que l'efficacité et l'efficience de ses contributions en matière de coopération internationale, et de consolider son mode de gestion de la diplomatie parlementaire sur différents fronts, de manière à favoriser le dialogue et les échanges. Découlant de la ferme conviction de l'importance du rôle pionnier joué aujourd'hui par les blocs régionaux dans un monde en perpétuelle mutation, conformément au choix stratégique de notre pays sous le sage leadership de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, de soutenir et de promouvoir la solidarité et la coopération au niveau international, notamment la coopération Sud-Sud.

En outre, il y a lieu de souligner que la période intersessions de cette année avait été marquée par un évènement majeur et à forte valeur ajoutée, à savoir la décision prise par le Groupe d'Action Financière (GAFI), à l'unanimité de ses membres, relative au retrait du Royaume du Maroc du processus de surveillance renforcée, communément connu par « liste grise », et ce, après l'évaluation de la conformité du dispositif national avec les normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, depuis que le plan d'action spécifique au Royaume du Maroc a été approuvé par ledit groupe en février 2021.

Cette décision, extrêmement louable et dont nous ne pouvons tous qu'être fiers en tant que parlementaires, compte tenu de la contribution significative de notre Chambre aux réformes qui ont conduit à cette reconnaissance, consolide incontestablement la position et l'image du Maroc à l'échelle internationale quant à la conformité de son dispositif législatif relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme avec les normes internationales, renforce également la coopération et le positionnement du pays lors des négociations avec les institutions financières internationales et les organisations multilatérales, et favorise l'augmentation des flux d'investissements étrangers.



## 1. Au Niveau International

Dans le cadre du renforcement de la présence de la Chambre des Conseillers au niveau des organisations parlementaires régionales, continentales et internationales, cette année avait été marquée par la participation de notre institution à la cérémonie d'ouverture de la deuxième session ordinaire du Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue à Abuja, capitale de la République fédérale du Nigéria.

A cette occasion, il a été souligné que cette participation s'inscrit dans le cadre du processus des relations historiques liant le Royaume du Maroc et les pays de l'Afrique de l'Ouest, sous la sage conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, régies par des liens culturels, spirituels et civilisationnels profonds et fondées sur les valeurs de développement, de solidarité, du respect mutuel et de l'action commune pour la consolidation de la paix et de la stabilité. En effet, ces liens solides que le Royaume du Maroc a tissé historiquement avec les pays de la région, ont été appuyées par les visites effectuées par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, dans plusieurs pays de la CEDEAO, qui avait été couronnées par la conclusion et la signature de plusieurs conventions et accords de coopération dans le cadre de partenariats stratégiques, multidimensionnels et multisectoriels, basés sur la solidarité partagée, le développement inclusif et le renforcement de la coopération Sud-Sud.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'importance de renforcer davantage la coopération entre la Chambre des Conseillers et le Parlement de la CEDEAO, et d'investir toutes les opportunités et les possibilités offertes en vue de consolider et d'approfondir la coopération parlementaire entre les deux institutions, ainsi que sur le rôle de la diplomatie parlementaire dans le renforcement de la coopération et la convergence des positions sur les questions bilatérales et régionales, et dans le développement des relations économiques, commerciales et culturelles entre le Royaume du Maroc et les pays d'Afrique de l'Ouest.

En effet, cette cérémonie qui avait été marquée par la participation du Président de la République Fédérale du Nigeria, **MuhammaduBuhari**, et du Président de la

CEDEAO, Président de la Guinée-Bissau, **UmaroSissocoEmbaló**, avait constitué en soi une occasion pour tenir des rencontres bilatérales avec le Président du parlement de la CEDEAO, **Sidie Mohammed Tunis**, et le Président du Parlement Panafricain, **Chief Fortune Charumbira**, axées sur les moyens de renforcer l'action africaine commune et d'explorer des perspectives plus larges de coopération, afin de relever les défis multidimensionnels et les changements qui s'opèrent aux niveaux régional, continental et international.

Dans la même perspective, la Chambre des Conseillers avait pris part, au cours de la première session de cette année législative, aux travaux de la réunion du Forum des Conseils de la Choura et des Conseils Similaires dans le Monde Islamique, tenue à Bandung en Indonésie. A cette occasion, le Président de la Chambre des Conseillers avait prononcé une allocution dans laquelle il avait souligné que cette participation s'inscrit dans le cadre de l'engagement de notre institution dans le processus de renforcement de la coopération avec ses homologues, à savoir les Conseils de la Choura et Conseils Similaires dans le Monde Islamique, et du raffermissement des relations au niveau des organisations parlementaires islamiques, guidés par l'Approche Judicieuse et les Hautes Orientations de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, visant à consolider le rôle du Royaume du Maroc dans le soutien de toutes les causes justes de la Oumma islamique, à leur tête la cause palestinienne et Al QodsAcharif.

Dans le même sillage, il a été souligné que cette participation s'inscrit également dans le but de soutenir toutes les initiatives visant à renforcer la cohésion islamique, afin de faire face aux défis actuels croissants liés aux mutations multidimensionnels qui s'opèrent tant au niveau régional qu'international, à la crise sans précédent touchant la sécurité alimentaire, énergétique et sanitaire, ainsi qu'aux défis qui se posent en matière de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

En outre, il a été réaffirmé que le Royaume du Maroc accorde une priorité absolue à la cause palestinienne et à Al-QodsAcharif, plaçant ces enjeux au même niveau que la question de son intégrité territoriale. Cette démarche est guidée par la Vision Clairvoyante et les Sages Orientations du Souverain, qui soutient et défend la cause palestinienne. Elle reflète également le rôle de premier plan joué par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, en tant que Président du Comité



Al-Qods, dans la préservation du statut spécial de la ville d'Al-Qods, le respect de la liberté de pratique des rites religieux par les adeptes des trois religions monothéistes, la protection du caractère islamique de la ville sainte, ainsi que la conservation du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa première des deux Qiblas et troisième lieu saint de l'Islam.

Par la même occasion, l'accent a été mis sur le rôle important de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif en tant qu'organe exécutif du Comité Al-Qods qui, sous la Supervision Directe de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, continue à mettre en œuvre des projets et des programmes concrets relatifs aux domaines de la santé, l'éducation, le logement et l'aide sociale au profit de la population d'Al Qods, afin de subvenir dignement à leurs besoins, de leur assurer un niveau de vie décent, de soutenir leur résistance et d'améliorer leurs conditions de vie.

Il convient de rappeler qu'au cours de la même période, le Président de la Chambre des Conseillers, à la tête d'une délégation parlementaire des deux chambres, avait pris part aux travaux de la 146<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Union Interparlementaire (UIP) tenue à Manama, Royaume de Bahreïn, sur le thème «**Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives: combattre l'intolérance**».

A cette occasion, une série d'entrevues et de rencontres bilatérales ont été tenues avec les présidents et les délégations des Assemblées nationales et Unions régionales participantes, notamment le Président du Conseil de la Choura du Royaume de Bahreïn, le Président du Conseil National Palestinien, la Présidente du Sénat et Vice-présidente de la République d'Uruguay, le Président de l'Assemblée nationale de la République du Zimbabwe, le Président du Parlement arabe, le Président du Parlement africain, ainsi que la Présidente du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ces rencontres avaient porté sur les moyens de promouvoir le dialogue parlementaire entre la Chambre des Conseillers et les parlements nationaux, continentaux et régionaux, de renforcer sa présence dans les Forums parlementaires internationaux, et de faire valoir ses positions sur les questions régionales et internationales, sous la Conduite Sage et Clairvoyante de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**.

Pour leur part, des délégations de la Chambre des Conseillers avaient pris part aux travaux de la deuxième Conférence parlementaire Russie-Afrique, tenue à Moscou, à la 31<sup>ème</sup> session du Comité exécutif de l'Union Interparlementaire Arabe, à la session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à la réunion extraordinaire du Comité permanent de la Palestine relevant de l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique. En outre, une visite avait été effectuée à la Chambre des Lords britannique dans le cadre du Groupe d'amitié parlementaire Maroc-Royaume Uni.

Par ailleurs, la deuxième session de cette année législative avait été marquée par la participation du Président de la Chambre des Conseillers, en sa qualité de Président de l'Association des Sénats, Choura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), aux travaux de la 10<sup>ème</sup> réunion consultative de cette organisation parlementaire régionale, tenue au Royaume d'Eswatini, sur le thème « Les effets des crises internationales multiformes sur les économies africaines et du monde arabe et l'importance de l'économie verte dans le renforcement du développement des deux régions ». Il convient notamment de rappeler que cette réunion s'est déroulée en présence d'un ensemble de personnalités politiques représentant 20 pays d'Afrique et du monde arabe, dont 7 Président(e)s de sénats africains.

Dans une allocution de circonstances, le Président de la Chambre des Conseillers avait mis l'accent sur le rôle important assigné aux parlements nationaux, quant à leur contribution à la lutte contre les crises multiples et successives qui ont secoué l'économie mondiale durant les trois dernières années, notamment dans les deux régions arabe et africaine.

En marge de travaux de cette réunion, le Président de la Chambre des Conseillers avait tenu une série d'entretiens bilatéraux avec des responsables gouvernementaux et des parlementaires du Royaume d'Eswatini, au cours desquels il avait souligné le dynamisme et la qualité des relations bilatérales entre les Royaumes du Maroc et d'Eswatini, marquées par une amitié forte, empreintes d'estime réciproque et de respect mutuel, et animées par une volonté commune de renforcer la coopération et d'asseoir un véritable partenariat avancé. Il avait également mis en avant l'importance stratégique qu'accorde le Royaume du Maroc au renforcement de ses relations avec les pays africains, sur la base d'une coopération dynamique, riche et renouvelée, conformément à la Vision Clairvoyante de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie.**



Il y a lieu de souligner qu'un protocole de coopération parlementaire a été signé, à l'issue de cette visite, entre la Chambre des Conseillers et le Sénat du Royaume d'Eswatini, qui s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par le Maroc en faveur de la consolidation des relations entre les deux pays amis, ainsi que du renforcement de la coopération parlementaire bilatérale.

Cette participation avait constitué également une occasion de tenir des entretiens et des rencontres de coordination avec les Présidentes et Les Présidents de Sénats ainsi que les délégations participantes à cette réunion, en vue de mobiliser l'appui et le soutien à l'initiative audacieuse accordant l'autonomie à nos provinces du Sud, considérée comme seule et unique solution à ce conflit artificiel. Il s'agit notamment des Sénats du Royaume d'Eswatini, de la République du Kenya, de la République du Burundi, de la République du Zimbabwe, de la République du Rwanda, de la République démocratique du Congo et de la République de Guinée équatoriale.

D'autre part, le Président de la Chambre des Conseillers avait pris part, au cours de la même période, à la séance d'ouverture de la deuxième session ordinaire de la sixième législature du Parlement panafricain (PAP), à l'invitation de son Président, qui s'est tenue à Midrand en Afrique du Sud, sous la présidence de S.E. M. **AZALI Assoumani**, Président de l'Union des Comores et Président en exercice de l'Union Africaine.

A cette occasion, le Président de la Chambre des Conseillers avait prononcé une allocution au nom du Parlement du Royaume du Maroc, dans laquelle il avait mis en avant les grandes initiatives de **SaMajesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, en faveur des pays africains frères, soulignant également la notion de développement durable comme principe de la coopération Sud-Sud, conformément à la Vision Clairvoyante du **Souverain**.

En outre, le Président de la Chambre des Conseillers avait tenu une série d'entretiens bilatéraux avec plusieurs personnalités parlementaires et gouvernementales, notamment avec le Président de l'Union des Comores, Président en exercice de l'Union Africaine ; la Vice-ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, et le représentant du Parlement de la CEDEAO. Ces rencontres avaient porté sur l'importance des actions menées et les Grandes Initiatives entreprises

par SaMajesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie, en faveur du continent africain, en matière de sécurité alimentaire, de souveraineté sanitaire, de sécurité énergétique, et de développement de plateformes continentales dédiées à l'industrie, à l'échange de bonnes pratiques, ainsi qu'à la formation et l'encadrement.

Par ailleurs, le Président de la Chambre des Conseillers s'est entretenu avec le Président du Parlement Panafricain, soulignant à cette occasion les aspirations de notre pays, sous le Sage Leadership de SaMajesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie, à accompagner les chantiers institutionnels et réformateurs engagés par le Parlement Panafricain, et exprimant la fierté de toute la famille institutionnelle continentale du rôle pionnier et des efforts louables de SaMajesté, pour maintenir la paix et la sécurité dans le continent africain, promouvoir davantage la dynamique de développement, et garantir la prospérité et le progrès des Peuples africains.

Il est en effet à souligner que la 2<sup>ème</sup> session de cette année législative a également été marquée par l'inauguration de l'extension de l'espace de « la Bibliothèque Roi Mohammed VI », au siège du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes (Parlatino), à l'occasion d'une visite de travail effectuée par le Président de la Chambre des Conseillers au Panama, en réponse à l'aimable invitation de la Présidente du Parlatino, Mme. Silvia del Rosario Giacoppo.

Cet événement qui s'est déroulé en présence de la Première dame du Panama, avait constitué un moment historique pour rendre un vibrant hommage à SaMajesté, qui a bien voulu baptiser de Son Auguste Nom cet espace. S'exprimant à cette occasion le Président de la Chambre des Conseillers et la Présidente du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes avaient tous deux réitéré, au nom de toutes les composantes de cette instance parlementaire régionale, leur profonde gratitude et leur grande appréciation à SaMajesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie, d'avoir bien voulu honorer de Son Auguste Nom l'extension de cet édifice.

Il est à souligner que cette extension, qui se veut un espace destiné à faire connaître la culture et l'histoire civilisationnelle du Maroc, et qui vise à consolider son patrimoine culturel et humain commun fondé sur les valeurs partagées entre le Royaume du Maroc et les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, comprend par ailleurs, le Portrait Officiel de SaMajesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie, ainsi que la carte complète du Maroc qui inclus toutes les provinces et régions du Royaume.



L'espace comprend également une sélection de photographies qui illustrent à la fois la richesse patrimoniale et les potentialités touristiques du Maroc, ainsi que les grands chantiers de développement menés dans les 12 régions du Royaume du Maroc, sous la Sage Conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie.**

Par ailleurs, cette cérémonie d'inauguration officielle a été rehaussée par la présence de membres du corps diplomatique accrédité au Panama, aux côtés de la Présidente du Sénat de la République du Zimbabwe, du Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, de la Vice-présidente du Parlement Panafricain, d'une délégation du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, du Président du Parlement centraméricain, de la Présidente par intérim du Parlement du Mercosur, en plus de plusieurs personnalités parlementaires représentant divers parlements nationaux et régionaux de la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans le cadre de cette visite, la Chambre des Conseillers avait également pris part aux travaux du 3ème Sommet du Forum parlementaire afro-latino-américain (AFROLAC). Cette rencontre avait constitué en soi une occasion pour mettre en avant le rôle pionnier joué par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, dans le renforcement de la coopération Sud-Sud, ce dont témoigne en particulier les initiatives de développement et de solidarité menées par le Royaume du Maroc au profit du continent africain, qui s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt et la Haute Sollicitude qu'accorde **Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste**, à ces relations de coopération.

Par ailleurs, le Président de la Chambre des Conseillers s'était entretenu, en marge de cette visite, avec la Ministre Panaméenne des Affaires étrangères, soulignant à cette occasion, la pertinence de l'initiative marocaine d'autonomie dans le cadre de la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Royaume, en tant que solution sérieuse, réaliste et crédible pour clore définitivement ce différend artificiel autour du Sahara marocain.

A l'issue de cette visite, une allocution avait été prononcée devant l'Assemblée générale du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes (Parlatino), dans laquelle le Président de la Chambre des conseillers avait souligné que la coopération Sud-Sud revêt une importante dimension dans la Vision Eclairée de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI,**

**que Dieu L'assiste**, en matière de développement, et que l'adhésion de notre Parlement à cette instance parlementaire régionale, reflète la ferme conviction du Royaume du Maroc de l'importance du rôle avant-gardiste joué par ces groupements régionaux.

Dans la même optique, le Président de la Chambre des Conseillers avait également souligné, que cette décision s'inscrit dans le cadre du choix stratégique de notre pays, sous la Sage Conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, de renforcer la coopération Sud-Sud. Une orientation concrétisée à travers des visites effectuées par **Le Souverain** dans plusieurs pays d'Amérique latine en 2004, lesquelles ont donné une impulsion remarquable aux relations entre le Maroc et les pays de cette région.

D'autre part, le Président de la Chambre des Conseillers avait pris part, en sa qualité de Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, aux travaux de la 49<sup>ème</sup> réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM). Une participation qui vient consolider le rôle du Royaume du Maroc, sous la conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, dans la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les pays de la Méditerranée, la consécration des valeurs de solidarité et le renforcement de l'action commune face aux défis régionaux croissants, au service de la paix, de la stabilité, de la coexistence, du développement et de la prospérité pour les peuples de la région.

Dans la même veine, le Président de la Chambre des Conseillers avait réitéré son engagement à continuer de renforcer davantage la contribution de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc aux travaux de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), et à soutenir tous ses programmes et initiatives voués au développement de la région.

Au cours de cette visite, le Président de la Chambre des Conseillers avait eu des entretiens avec des représentants du gouvernement ainsi que des parlementaires des Républiques d'Italie et de Saint-Marin. L'objectif de ces discussions était de faire valoir les positions de notre pays sur les questions régionales et internationales, tout en cherchant à renforcer la coopération et la convergence des vues sur des sujets bilatéraux et multilatéraux. Cette démarche visant à servir les intérêts supérieurs du Royaume du Maroc, notamment en ce qui concerne la question de son intégrité territoriale.



Pour leur part, les sections nationales et les délégations de la Chambre des Conseillers, avaient participé aux travaux de la 44<sup>ème</sup> Session de l'Union parlementaire africaine et de la 78<sup>ème</sup> Session de son Comité exécutif, aux travaux du dialogue interactif dans le cadre du 4<sup>ème</sup> cycle du mécanisme d'Examen Périodique Universel tenu au siège du Conseil des Droits de l'Homme à Genève, à la Mission de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) consacrée à l'observation des élections à mi-mandat aux États-Unis d'Amérique, à la Session du Parlement Panafricain et aux réunions des Commissions permanentes, à la Réunion Parlementaire tenue à l'occasion de la 27<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), ainsi qu'à la réunion de la Commission des Affaires Politiques, de la Sécurité et des Droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM).

En outre, ils avaient pris part aux travaux du 9<sup>ème</sup> forum de l'Alliance des civilisations des Nations-Unies (UNAOC), à la Conférence parlementaire du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la Session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), à la réunion de la Commission des questions politiques et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, cette année a été marquée par la participation de la Chambre des Conseillers aux réunions du Comité Exécutif de l'Union interparlementaire arabe, à la première partie de la session de 2023 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à la session ordinaire du Parlement Centraméricain, à la réunion de la Commission Économique, Financière, des Affaires Sociales et de l'Éducation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, ainsi qu'à la 17<sup>ème</sup> conférence de l'Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Outre, les travaux liés aux missions des membres de la Commission parlementaire mixte Maroc-Union Européenne à Bruxelles et à Strasbourg, en vue de renforcer la coopération parlementaire entre les deux institutions législatives et de lutter contre les manœuvres qui vont à l'encontre de l'intégrité territoriale de notre pays.

D'autre part, la Chambre des Conseillers avait également pris part, au cours de la deuxième session de cette année législative, aux travaux de la réunion de la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, à la deuxième partie de la Session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à la réunion de la Commission des Affaires Politiques, de la Sécurité et des Droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, à la 10<sup>ème</sup> Réunion Consultative de l'Association des Sénats, Choura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), à la Mission d'observation électorale (MOE) pour les élections législatives et présidentielles en Turquie de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), à la 29<sup>ème</sup> Assemblée Régionale Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), à la réunion de la Commission de la Coopération et du Développement de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), aux travaux des Commissions et de la cinquième séance de la troisième session au titre la troisième Législature du Parlement arabe, à la troisième partie de la session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et aux travaux de la 48<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Il convient de souligner, que dans le cadre de son interaction efficace et de sa présence effective au sein des groupements parlementaires internationaux, la Chambre des Conseillers réaffirme sa ferme volonté de poursuivre ses actions visant à renforcer sa présence et son adhésion aux Unions et Assemblées Parlementaires régionales, continentales et internationales, en faveur de la défense des intérêts vitaux du Royaume du Maroc, et ce, à travers les fonctions qu'elle occupe au niveau des organes de décision de ces organisations.



## 2. Au Niveau des Relations Bilatérales

S'agissant du volet bilatéral, le Président de la Chambre des Conseillers avait tenu, au cours de la première session de cette année, plusieurs rencontres bilatérales avec des personnalités gouvernementales et diplomatiques, des Présidents de Parlements nationaux et d'Unions parlementaires régionales, continentales et internationales, notamment : La visite du Président du Sénat du Burundi au Royaume du Maroc, au cours de laquelle il s'était entretenu avec plusieurs responsables marocains pour discuter des moyens de consolider les relations parlementaires entre les deux pays amis, dans le cadre de l'élargissement de la coopération bilatérales, notamment dans les domaines économique et institutionnel.

A cette occasion, il a été souligné que les fortes relations unissant les deux pays et les deux peuples amis doivent inciter à œuvrer davantage pour renforcer la coopération institutionnelle et promouvoir l'échange d'expériences et d'expertise dans tous les domaines d'intérêt commun. Dans la même veine, le Président de la Chambre des Conseillers avait exprimé la détermination et la volonté de notre institution, à mettre son expérience et son expertise à la disposition du Burundi, notamment dans les domaines où des progrès notables ont été réalisés, en particulier l'administration, les énergies renouvelables, la décentralisation et la régionalisation avancée.

S'agissant de la question de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, le Président de la Chambre des Conseillers avait réitéré l'appréciation de notre pays pour la position positive du Burundi à l'égard de la question du Sahara marocain, et pour son soutien indéfectibleaux efforts sérieux du Royaume du Maroc, en vue de parvenir à une solution durable à ce conflit artificiel.

Dans la même optique, le Président du Sénat Burundais avait effectué une visite à la ville de Laâyoune, au cours de laquelle il avait tenu plusieurs rencontres avec des responsables et des élus de la région. Une visite qui a constitué une occasion pour s'informer de près des chantiers socio-économiques mis en œuvre dans la ville. A cet effet, le Président du Sénat Burundais avait salué le niveau et la dynamique de développement socio-économique dans les Provinces du Sud, particulièrement à la ville de Laâyoune, et avait exprimé son admiration pour la qualité des infrastructureset les projets de développement innovants dans les domaines de la santé, de l'éducation et du sport.

Pour sa part, le Président de la Chambre des Conseillers avait mis en avant les efforts de développement consentis dans la région, dans le cadre du nouveau modèle

de développement des Provinces du Sud, lancé par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**. Soulignant, par la même occasion, que ces efforts constituent une source de fierté pour l'ensemble des habitants du Sahara marocain.

En outre, le Président de la Chambre des Conseillers avait reçu, au cours de la même session, le Vice-président du Sénat de l'Uruguay, à la tête d'une délégation Parlementaire uruguayenne. A cette occasion, le Vice-président du Sénat de l'Uruguay avait tenu des entretiens avec des responsables gouvernementaux et des parlementaires marocains, au cours desquels il avait exprimé sa grande appréciation au Royaume du Maroc, sous la sage conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, et avait salué la position stratégique dont jouit le Maroc dans son environnement régional et continental.

Par ailleurs, ces rencontres ont constitué l'occasion de passer en revue les projets de développement et de réforme entrepris par le Royaume du Maroc, sous le sage leadership de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, qui ont fait du Maroc un modèle unique dans son contexte régional, capable d'asseoir les jalons d'une coopération Sud-Sud solide et durable, avec la République d'Uruguay et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

D'autre part, le Président de la Chambre des Conseillers avait reçu, dans le cadre d'une visite de travail au Maroc, le Président du Parlement du Marché Commun du Sud (Mercosur), en vue d'examiner les moyens de renforcer les relations existantes entre le Royaume du Maroc et les pays du Marché Commun du Sud. Par la même occasion, le Président de la Chambre des Conseillers avait évoqué les visites effectuées par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, dans plusieurs pays d'Amérique latine en 2004, lesquelles ont donné une impulsion remarquable aux relations de coopération avec les pays de cette région. Il avait également exprimé la ferme volonté de notre institution d'accompagner la coopération intergouvernementale avec les pays de cet important bloc économique.

Dans la même perspective, le Président de la Chambre des Conseillers avait tenu, au cours de la même période, des rencontres bilatérales avec plusieurs personnalités, à savoir le Président du Conseil de la Choura du Royaume d'Arabie saoudite; le Président du Conseil National Fédéral des Émirats Arabes Unis ; le Président du Parlement Panafricain ; le Président du Parlement Arabe; la Présidente de l'Union Parlementaire Africaine également Présidente du Sénat de la République du Zimbabwe ; le Président de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée ; le Président du forum parlementaire



global du groupe banque mondiale et du Fonds monétaire international ; le Président du Groupe d'amitié parlementaire Estonie-Royaume du Maroc; le Président de la Chambre des représentants de la République du Yémen ; la Présidente de l'Assemblée nationale de la République du Malawi ; une délégation du Sénat Français, la Présidente du Groupe d'amitié parlementaire Corée-Maroc ; ainsi que le Vice-président du Groupe Renew Europe du Parlement européen.

Par ailleurs, le Président de la Chambre des Conseillers avait reçu, au cours de cette année, une délégation palestinienne qui comprend des personnalités religieuses musulmanes et chrétiennes, des professeurs, des artistes, des hommes d'affaires et des jeunes, en visite au Maroc pour participer aux célébrations du jubilé d'argent de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif. Il avait également reçu le rapporteur du groupe du Parti populaire européen (PPE) au Parlement européen pour le Maroc ; ainsi que le Vice-président de la République du Salvador.

Il y a lieu de souligner que le Président de la Chambre des Conseillers, conduisant une délégation parlementaire, avait effectué une visite officielle à la République de Pologne. En outre, une visite de travail avait été effectuée à la République arabe d'Egypte, en réponse à l'aimable invitation du Président du Sénat égyptien, s'inscrivant dans le cadre de la consolidation des relations distinguées qui unissent le Royaume du Maroc et la République arabe d'Égypte, sous la conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI** et du Président Abdel Fattah Al-Sissi.

Dans le cadre d'une visite de travail au Royaume du Maroc, la première du genre, le Président du Sénat canadien, à la tête d'une importante délégation parlementaire, avait été reçu par le Président de la Chambre des Conseillers. Cette visite a constitué une occasion de mener des entretiens fructueux avec des responsables gouvernementaux et des parlementaires marocains, qui ont porté sur la qualité des relations bilatérales maroco-canadiennes et des moyens de les promouvoir la coopération dans divers domaines d'intérêt commun.

De même, le Président de la Chambre des Conseillers avait reçu la Présidente du Sénat du Royaume d'Eswatini. Une rencontre axée sur les moyens de renforcer la coopération parlementaire et de promouvoir l'échange des expériences et expertise entre les deux institutions législatives, en vue de hisser ces liens parlementaires au niveau de l'excellence des relations existantes entre les deux pays.

D'autre part, la Chambre des Conseillers, avait reçu une délégation du Groupe d'amitié Uruguay-Maroc, conduite par le Vice-président du Sénat uruguayen. Cette rencontre a

constitué une occasion pour passer en revue les différentes étapes qui ont marqué le processus renouvelé dans les relations bilatérales, ainsi que pour mettre l'accent sur l'importance de l'échange des visites parlementaires entre les deux institutions.

Dans la même optique, le Président de la Chambre des Conseillers avait tenu des rencontres bilatérales avec des personnalités gouvernementales et diplomatiques, des Présidents de parlements nationaux et d'Unions parlementaires régionales, continentales et internationales. A cet égard, il s'était entretenu avec le Président de la Commission des Affaires étrangères au Sénat chilien, à l'occasion d'une visite de travail au Royaume du Maroc. Cette rencontre a constitué une excellente opportunité de mettre en avant les relations amicales distinguées entre le Maroc et le Chili, fondées sur des liens historiques et culturels communs, de souligner l'importance de renforcer ces relations notamment dans leurs aspects parlementaires et économiques, ainsi que d'investir toutes les possibilités existantes dans les différents domaines.

En outre, cette période avait été marquée par la visite effectuée par une délégation de députés de la Chambre des Lords Britanniques à la ville de Laayoune. A cette occasion, le Président de la Chambre des Conseillers avait tenu une rencontre avec les membres de cette délégation, au cours de laquelle il s'était félicité de la qualité des relations séculaires unissant les deux Royaumes, basées sur l'amitié, l'entente et le respect mutuel. Il avait également souligné que les liens bilatéraux ont connu durant les dernières années une forte dynamique touchant plusieurs domaines. Dans la même optique, le Président de la Chambre des Conseillers avait fait part de sa volonté de renforcer davantage les relations bilatérales, d'enrichir le partenariat existant entre les deux pays, notamment après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, à même de consolider la coopération dans plusieurs domaines, là où le Maroc fait figure de pionnier, notamment l'agriculture, l'industrie et les énergies renouvelables.

Le Président de la Chambre des Conseillers avait également reçu le Président du Parlement centraméricain (PARLACEN), en compagnie des membres de son bureau exécutif. Lors de cette réunion, l'accent a été mis sur l'importance que la Chambre des Conseillers accorde au renforcement des relations avec les Parlements d'Amérique latine. Cette démarche découle d'une conviction profonde plutôt que d'un choix circonstanciel, étant en conformité avec la stratégie du Royaume du Maroc, telle que préconisée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, visant à promouvoir la coopération Sud-Sud.

D'autre part, le Président du Parlement du Marché commun du sud (Mercosur), accompagné des membres du Bureau de ce bloc parlementaire régionale, avait été



reçu par le Président de la Chambre des Conseillers. Cette entrevue, a constitué une occasion d'échanger sur les modalités de la mise en œuvre du Mémorandum d'entente signé en novembre 2022 entre les deux institutions parlementaires, en vue de renforcer les canaux de communication, de promouvoir la coopération dans différents domaines offrant des opportunités réelles d'intégration économique et d'échanges commerciaux. A cette occasion, l'accent a également été mis sur l'importance de consolider davantage les liens de coopération existants et d'exploiter les opportunités offertes au niveau des espaces africain, méditerranéen et latino-américain.

Dans la même veine, le Président avait tenu plusieurs réunions bilatérales, notamment avec une délégation du Conseil économique, social et culturel (CESOC) de la République du Niger, la Première Vice-présidente de l'Assemblée Nationale de la République de Zambie, la Présidente de l'Assemblée nationale de la République d'Angola, une délégation parlementaire du Congrès de la République du Pérou conduite par le Président du « **Groupe de soutien et d'appui à l'initiative d'autonomie marocaine** » au Congrès péruvien, une délégation du Conseil Consultatif Populaire de l'Indonésie, une délégation du Comité juif américain, le Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République Populaire de Chine, le Président et Directeur exécutif de l'Institut des Accords d'Abraham pour la paix, ainsi que le Président de l'Assemblée nationale de la République de Djibouti.

De concert avec le Président de la Chambre des Représentants, M. Rachid Talbi El Alami, à l'occasion de la Conférence parlementaire sur le Dialogue Interconfessionnel tenue à Marrakech, le Président de la Chambre des Conseillers avait eu des entretiens avec plusieurs personnalités parlementaires et gouvernementales, à savoir le Président de l'Assemblée nationale de la République du Cap-Vert, le Président de l'Assemblée nationale de la République du Zimbabwe, le Président du Conseil national fédéral des Émirats Arabes Unis, le Président du Conseil des représentants du Royaume de Bahreïn, la Présidente du Sénat du Royaume d'Eswatini, le Président du Sénat de la République du Burundi, la Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie, le Président de l'Assemblée Nationale de la République de Gambie, le Président de l'Assemblée nationale du Royaume de Thaïlande, le Président du Parlement de Tuvalu, le Président de l'Union parlementaire africaine, le Président et le Secrétaire Général de l'Union interparlementaire, le Vice-président de l'Assemblée nationale de la République d'Azerbaïdjan, le Président de la Commission de la coopération parlementaire de la Chambre des Représentants de la République d'Indonésie, le chef de la délégation de l'Assemblée populaire de Bosnie-Herzégovine, le Chef de la délégation de la Knesset d'Israël, ainsi que le Ministre des Affaires Islamiques et des Habous de la République de Djibouti

### 3. Accueil et Organisation de Manifestations Régionales et Internationales

S'agissant de l'accueil et de l'organisation de manifestations régionales et internationales, la Chambre des Conseillers avait organisé dans ce cadre, la première édition du « **Forum parlementaire économique de Marrakech pour la région euro-méditerranéenne et du Golfe** », en partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

Cette rencontre de haut niveau, a été marquée par la participation de représentants et de présidents de Parlements nationaux membres de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, de directeurs exécutifs et experts de diverses institutions spécialisées et programmes et conventions des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale du commerce, L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, L'organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, l'Organisation mondiale islamique pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations unies pour le développement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement. En outre, des représentants des secteurs public et privé, des hommes d'affaires de différents pays, des universitaires, ainsi que de nombreuses personnalités et délégations invitées, notamment la délégation du Sénat de la République d'Uruguay, invité d'honneur de cette première édition.

Il ya lieu de souligner que ce Forum représente une importante plateforme de réflexion et d'évaluation des questions économiques et environnementales les plus pressantes dans la région euro-méditerranéenne et du Golfe. Dans cette optique, (06) six sessions thématiques ont été programmées, portant sur les différentes questions d'actualité figurant sur l'agenda international, au rang desquelles figurent « l'intégration économique, commerciale et financière », « l'appui à l'investissement », « la sécurité énergétique », « la sécurité alimentaire », « le changement climatique », « l'autonomisation des femmes et des jeunes » et « l'intelligence artificielle et la numérisation ».

Intervenant en ouverture de la session constitutive de ce Forum, le Président de la Chambre des Conseillers avait souligné la volonté du Royaume du Maroc, sous la sage conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie,**



de contribuer efficacement à toutes les dynamiques susceptibles de renforcer les partenariats économiques entre les régions euro-méditerranéenne et du Golfe, compte tenu de la force des partenariats stratégiques existants entre le Royaume du Maroc et les deux régions, du capital civilisationnel commun, ainsi que de la convergence de vues sur plusieurs questions régionales et internationales.

Par ailleurs, le Forum avait adopté au terme de ses travaux une Déclaration finale, ainsi que plusieurs recommandations et conclusions visant entre autres à encourager les Gouvernements à créer une communauté économique et énergétique entre les deux régions, capable d'atténuer, dans le cadre d'une transition verte, les effets de la crise énergétique actuelle, de soutenir le développement économique, et de favoriser la prospérité à long terme. Dans cette optique, les participants avaient exprimé leur vif soutien au projet stratégique de Gazoduc Nigeria-Maroc, qui émane de la Vision Clairvoyante de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie**, et qui illustre parfaitement la dimension euro-méditerranéenne tendant à promouvoir l'intégration économique régionale.

D'autre part la Chambre des Conseillers avait organisé une réunion de la Commission pour la promotion de la qualité de vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture, relevant de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UPM), sur le thème « **Pour avenir plus vert pour tous** ».

En effet, cette rencontre vient concrétiser les aspirations communes des pays de la Région de la Méditerranée, à renforcer les voies de coopération et d'intégration culturelle, en vue de rendre ce secteur plus durable et respectueux de l'environnement.

A cette occasion, l'accent a été mis sur les efforts consentis par le Royaume Maroc en faveur de la promotion de la culture et de l'environnement, visant à soutenir les différentes initiatives et programmes qui placent la dimension culturelle au cœur du développement durable. Par ailleurs, il a été souligné l'importance de la place qu'accorde la Maroc à la valorisation de la culture dans son Nouveau Modèle de Développement et dans les programmes gouvernementaux en cours de mise en œuvre, outre la priorité donnée par les dispositions de la Constitution.

Dans le cadre de la promotion du dialogue parlementaire entre les deux rives de la Méditerranée, la Chambre des Conseillers avait abrité la 17<sup>ème</sup> Session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM). Une rencontre axée sur plusieurs questions d'actualité ayant trait notamment à l'immigration, à la sécurité,

au terrorisme, au crime organisé, à la traite des êtres humains. Cette rencontre avait également porté sur les développements géopolitiques et sécuritaires dans la région, la crise financière et économique, l'intelligence artificielle, l'efficacité énergétique, ainsi que sur la sécurité de l'eau.

Par ailleurs, cet événement d'envergure a été marqué par l'élection du Président de la Chambre des Conseillers, M.EnaamMayara, à la tête de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) pour la période 2023-2024. Cette haute distinction est une reconnaissance des efforts louables déployés par le Royaume du Maroc, sous la Sage Conduite de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste et le Glorifie**, pour la promotion des valeurs communes, du dialogue et de l'entente entre les pays de la Méditerranée, au service de la paix, de la stabilité, de la coexistence, du développement et de la prospérité des Peuples de la région.

D'autre part, la deuxième session de cette année législative, a été marquée par la tenue de la Conférence Parlementaire sur Le Dialogue Interconfessionnel : « collaborer pour notre avenir commun », à la ville de Marrakech. Cette manifestation parlementaire internationale, la première du genre, a été organisée par le Parlement du Royaume du Maroc et l'Union interparlementaire, sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, et avec le soutien de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et de La Rabita Mohammedia des Oulémas.

Il y a lieu de rappeler que la séance inaugurale de cette conférence a été marquée par la lecture du Message Royale aux participants à cette conférence. Un Discours de référence et d'orientation, dans lequel **Le Souverain** a affirmé que « *le dialogue interconfessionnel, mû par la volonté de favoriser une interaction constructive, une entente unanime et une coopération fructueuse entre les différentes croyances, sera un levier essentiel qui contribuera à préserver l'Humanité des tourments de la souffrance et de la division* ».

A cet effet, **Sa Majesté, que Dieu L'assiste**, a souligné « *la nécessité de créer un mécanisme mixte, dont les travaux seront coordonnés par l'Union Interparlementaire. Ce mécanisme aura pour mission de faire du dialogue interconfessionnel entre les différentes composantes de la communauté internationale un noble objectif commun, qu'il conviendra de promouvoir au sein des instances internationales. Cet objectif servira également de critère de gouvernance démocratique dans la pratique parlementaire, et*



*d'indicateur du respect du pluralisme et de la diversité culturelle ».*

Par ailleurs, les travaux de cette conférence ont été sanctionnés par l'adoption de la «**Déclaration de Marrakech**», aux termes de laquelle les parlements du monde s'engagent à veiller à ce que toutes les religions, convictions et organisations confessionnelles bénéficient d'un traitement équitable exempt de discrimination devant la loi. Ils avaient également souligné l'importance de nouer un dialogue avec les chefs religieux ou de convictions et les communautés pour contribuer à renforcer la solidarité et à relever efficacement les grands défis de notre époque, tels que la pauvreté et les inégalités, les changements climatiques, les conflits et les guerres, ainsi que l'addiction, la surconsommation et les technologies numériques, y compris les utilisations négatives de l'intelligence artificielle. En outre, ils avaient mis l'accent sur la nécessité de mettre sur pied des groupes ou des commissions parlementaires au niveau des parlements nationaux sur le dialogue interconfessionnel et interculturel pour la coexistence pacifique et l'inclusion sociale, ainsi que de favoriser la coopération entre ces groupes ou commissions.

La même Déclaration, a souligné l'importance de renforcer l'interaction avec l'ONU, les autres organes internationaux et la société civile, et d'étudier les possibilités de mise en œuvre des stratégies et des résolutions des Nations Unies en faveur du dialogue interconfessionnel et interculturel afin de pallier le déficit de mise en œuvre au niveau national. Ladite Déclaration a également mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les jours fériés nationaux et autres actes officiels visant à commémorer des événements importants pour une religion ou une conviction, reflètent la diversité des religions et des convictions de ce pays

## 4. Renforcement des Capacités Diplomatiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de partenariat entre le Parlement du Royaume du Maroc, et le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Étranger, représenté par l'Académie marocaine des études diplomatiques, et en application des Hautes Orientations de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, qui soulignent l'importance de la coordination et de la complémentarité entre diplomatie officielle et diplomatie parallèle, le Parlement du Royaume du Maroc avait organisé deux conférences au cours de la première session de cette année, sur les thèmes suivants: « Les fondements de la politique étrangère du Royaume du Maroc »,et « La politique étrangère du Royaume du Maroc envers l'Afrique ».

Par ailleurs, la deuxième session avait été marquée par l'organisation de (04) quatre conférences, sur le thème « La politique étrangère du Royaume du Maroc », encadrées respectivement par le Directeur de l'Union Européenne et des Processus Méditerranéens, le Directeur des Affaires Asiatiques et de l'Océanie, le Directeur des Affaires Européennes, et la Directrice des Affaires Américaines.





**L'ouverture de la Chambre des  
Conseillers sur son environnement  
et la dynamisation du dialogue  
social**

Dans le cadre du renforcement du processus d'ouverture institutionnelle, la Chambre des Conseillers poursuit son engagement dans la promotion du dialogue et de l'ouverture sur son environnement. Une approche prônée qui s'inscrit en droite ligne avec les Hautes Orientations Royales, concernant les questions stratégiques nationales et internationales. A cet égard, la Chambre des Conseillers, qui se veut un espace de débat, de dialogue et de réflexion, continue à organiser et à accueillir plusieurs manifestations, en vue d'accompagner les grands chantiers de réforme lancés par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie.**

Dans cette optique, la Chambre des Conseillers avait organisé, Mercredi 19 octobre 2022, le 4<sup>ème</sup> Forum parlementaire des régions sur le thème «**L'institutionnalisation de l'approche contractuelle, un pilier pour accélérer la mise en œuvre de la régionalisation avancée**», placé sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, et initié en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental, l'Association des régions du Maroc, l'Association marocaine des présidents des préfectures et des provinces, et l'Association marocaine des présidents des conseils communaux.

Cette rencontre avait constitué l'occasion d'explorer les voies et les moyens pour renforcer et appuyer le système de régionalisation avancée, en vue de consolider ses fondements, et de mettre en valeur les nouvelles perspectives de développement et de prospérité offertes par ce grand chantier de réforme.

Dans la même perspective, la Chambre des Conseillers avait organisé, en partenariat avec la région de Dakhla-Oued Eddahab, une conférence thématique régionale sur le thème «**la régionalisation avancée et les défis du développement territorial intégré : la région de Dakhla-Oued Eddahab comme modèle**».

Cette conférence avait porté sur trois axes principaux, à savoir « l'exercice des attributions spécifiques et communes dans le domaine du développement économique », « la décentralisation administrative dans la région de Dakhla-Oued Eddahab », et « la gestion de chose culture locale ». Il ya lieu de souligner que cette rencontre a été marquée par la présence, notamment d'une importante délégation de la Chambre des Conseillers, du Wali de la région de Dakhla-Oued Eddahab, des élus de la région, des représentants académiques, ainsi que des acteurs de la société civile.



Par ailleurs, la Chambre des Conseillers avait organisé, sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, la 7ème édition du Forum parlementaire international sur la Justice sociale, sur le thème «**Capital humain : un levier fondamental de la justice sociale**». Cet événement s'inscrit dans le cadre de l'interaction institutionnelle continue de la Chambre des Conseillers avec les Hautes Orientations Royales concernant les questions liées à la justice sociale, ainsi que dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre du Nouveau Modèle de Développement, qui conforte les principes et valeurs de la liberté, de la justice sociale, de l'égalité et de la solidarité, et repose sur les fondements essentiels et nécessaires pour relever les défis socio-économiques.

En outre, la Chambre des Conseillers avait organisé la première édition du Forum parlementaire des Chambres professionnelles, sur le thème «**Les chambres professionnelles et les enjeux de la promotion de l'investissement** ». Une rencontre qui s'inscrit en droite ligne avec les Hautes Orientations de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et le Glorifie**, qui soulignent la nécessité à consacrer une nouvelle vision à même de hisser les chambres professionnelles en un réel levier d'investissement fructueux. Cette rencontre est une consécration des efforts soutenus de la Chambre des conseillers visant à abriter le débat public pluraliste sur les grandes questions sociétales urgentes, en particulier celles étroitement liées aux fonctions constitutionnelles de la Chambre et aux spécificités de sa composition unique et diversifiée.

A cet effet, les travaux de ce forum se sont articulés autour de quatre sessions simultanées consacrées à des thématiques couvrant les domaines d'intérêt des quatre catégories de chambres professionnelles, à savoir « les défis de la promotion des secteurs de l'industrie, du commerce et des services et de l'intégration du secteur informel », « l'agrégation agricole et la mise en place d'une approche innovante de commercialisation des produits agricoles et de généralisation de la protection sociale des agriculteurs: approches de base pour la mise en œuvre de la stratégie Génération Green », « la réalité et les perspectives du secteur de la pêche maritime et les enjeux de développement économique et social », « défis et perspectives de la réhabilitation du secteur de l'artisanat et de la valorisation de sa contribution au développement ».

Par ailleurs, la Chambre des Conseillers avait participé à la 28<sup>ème</sup> édition du Salon international du livre de Rabat (SIEL). Une participation qui témoigne de la ferme volonté de notre institution de continuer à promouvoir son ouverture responsable et à renforcer sa réactivité et son contact direct avec les visiteurs du Salon, de manière à favoriser la consolidation des acquis du travail parlementaire et à contribuer à aiguïser la conscience politique chez les citoyens.

La présence des deux chambres du Parlement du Royaume du Maroc à ce rendez-vous culturel annuel, s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'institution parlementaire à consacrer la transparence, à favoriser la matérialisation effective du droit d'accès à l'information, dans le but de faire connaître sa composition, ses structures, ses prérogatives ainsi que son rôle fondamental dans la promotion de la pratique démocratique.

Il y a lieu de souligner que le pavillon du Parlement du Royaume du Maroc avait connu une grande affluence de visiteurs, entre autres, des chercheurs, des universitaires, des intellectuels, des acteurs politiques et institutionnels, outre des étudiants et des élèves qui découvrent ainsi le travail du parlement à travers ses archives, ses éditions et ses activités.

Dans le but de permettre aux visiteurs, notamment aux chercheurs, d'accéder aux livres et aux documents de l'institution législative, une application facilement téléchargeable a été mise à la disposition des personnes intéressées, à travers laquelle ils peuvent consulter la production législative, tout en donnant accès au portail du parlement conçu en cinq langues (Arabe, Amazighe, Français, Anglais et Espagnol).

Dans le cadre du renforcement de l'ouverture sur son environnement académique, la Chambre des Conseillers continue à recevoir les étudiants des différentes universités marocaines, notamment les étudiants chercheurs afin de leur fournir le soutien technique concernant le travail parlementaire, ou ceux qui souhaitent effectuer leurs stages au sein des différentes directions de la Chambre.

Dans la même veine, la Chambre des Conseillers avait participé à la Conférence organisée par la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Mohammedia, sur le thème « Le rôle de la Chambre des Conseillers dans la défense



de la cause nationale ». Une participation qui a été couronnée par la signature d'une convention de coopération avec ladite faculté, en vue d'encourager la recherche scientifique dans les domaines ayant trait au travail parlementaire.

En outre, la Chambre des Conseillers avait participé à la Conférence organisée par la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger, sur le thème « Mouvement Syndical au Maroc ».

Par ailleurs, cette année a également été marquée par l'organisation de plusieurs événements, notamment des journées d'études et des tables rondes, par les groupes et groupements parlementaires, ainsi que par les commissions permanentes et les groupes de travail thématiques portant sur des sujets d'actualité, et visant à améliorer le travail de la Chambre des Conseillers. L'organisation de ces événements s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la Chambre des Conseillers en vue de soutenir son ouverture sur son environnement de manière à répondre aux aspirations et aux préoccupations des citoyens.

